

\$700; J. J. Ross, de North-East-Magaree, \$60; C. F. Rathbun, d'Hortonville, \$400; (c'est dans le comté de King, N.-E., je crois); T. Sullivan, du Petit-Bras-d'Or, \$55; George Walls, de Shelburne, \$750; E. J. Thibeau, de Thibeauville, comté de Richmond, \$100; R. Sutherland, de River-John, \$150.

Les membres de ce comité observent que, de façon invariable, les préposés des pêcheries qui bénéficient de bons appointements résident dans des comtés de la Nouvelle-Ecosse représentés ici par des députés conservateurs, cependant que presque invariablement, ceux qui doivent se contenter d'une minime rémunération exercent leurs fonctions dans des comtés de la Nouvelle-Ecosse représentés par des libéraux.

M. STEWART (Lunenburg): Quel est le chiffre de la rémunération du préposé aux pêches pour le comté d'Yarmouth?

M. KYTE: M. D'Entremont touche \$800 d'appointements.

M. STEWART (Lunenburg): Mon honorable collègue dit-il que ce fonctionnaire demeure dans le comté de Digby?

M. KYTE: C'est Yarmouth que j'aurais dû dire.

M. STEWART (Lunenburg): Comté représenté par un libéral?

M. KYTE: Malheureusement, ce comté n'est pas représenté en ce moment; mais il l'était par un libéral. J'ai peine à croire que les préposés des pêcheries résidant dans les comtés représentés par des conservateurs exercent de plus importantes fonctions que celles confiées aux gardes-pêche des autres parties de la Nouvelle-Ecosse. Dans les comtés de Richmond, d'Inverness, du Cap-Breton, la plus forte partie de la population se livre à l'industrie de la pêche. Les fonctions des inspecteurs dans ces comtés sont tout aussi importantes, et les districts à parcourir d'aussi vaste étendue et d'aussi difficile accès que dans les autres comtés. Je n'affirme pas que les inspecteurs des pêcheries qui jouissent d'importants appointements soient trop rémunérés pour leurs services; mais cette rémunération n'est pas trop élevée, les autres fonctionnaires que j'ai désignés ne reçoivent pas une rétribution suffisante. Je sais que lorsque le gouvernement précédent était au pouvoir, le ministère des Pêcheries et le titulaire de ce ministère songeaient au remaniement des appointements des fonctionnaires en question. On n'a pas fait de réforme réelle en ce sens, et il est regrettable que, durant ses

[M. Kyte.]

cinq années de gestion, le ministre actuel n'ait pas réussi à élaborer de projet qui aurait permis de faire un remaniement plus équitable des appointements et de remédier aux griefs fort sérieux qui existent parmi les gardes-pêche ne touchant qu'une faible rémunération.

Les salaires des agents des pêcheries dans le comté de Richmond sont les suivants: M. S. Boudrot, Petit-de-Grat, \$100; M. Anthony Sampson, L'Ardoise, \$125; M. Thibeau, \$100. Il est probable qu'une plus grande partie de la population de Richmond se livre à l'industrie de la pêche que dans tout autre comté de la Nouvelle-Ecosse. Le travail que l'on impose aux agents des pêcheries dans le comté de Richmond, dont je viens de mentionner les noms, est aussi important et exige autant d'attention que celui qui relève des bureaux des employés dont les positions sont analogues dans toute la Nouvelle-Ecosse. Si ceux qui jouissent d'un traitement de \$600, \$700 ou \$800 ne sont pas trop payés pour leurs services, alors certainement les agents de mon comté ne reçoivent pas un salaire suffisant. La différence est absolument trop grande. Je félicite mes honorables amis qui représentent Lunenburg, Shelburne, Queen, Digby et Annapolis, d'avoir eu le talent de faire comprendre au ministre de la Marine et des Pêcheries la nécessité d'obtenir des salaires plus élevés pour les agents qui remplissent ces fonctions dans leurs comtés respectifs. Je ne les en blâme absolument pas. Je regrette que l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries n'ait pas été capable, durant les cinq années qu'il a dirigé le département, de remanier les salaires de façon à donner aux autres agents des pêcheries, dont j'ai cité les noms, un salaire convenable pour les services qu'ils rendent. Je suis très content d'avoir entendu dire au ministre que le Gouvernement étudie un remaniement de l'échelle des salaires et j'espère qu'il pourra, durant la présente session du Parlement, donner quelque augmentation aux agents des pêcheries dont j'ai parlé et qui reçoivent de petits salaires. Aucune excuse ne peut être présentée pour expliquer convenablement la différence que j'ai signalée à ce comité et, si les salaires étaient fixés d'une façon plus équitable, je suis sûr que cela donnerait satisfaction à tous ceux qui sont intéressés dans l'industrie des pêcheries.

L'hon. M. HAZEN: Comme je l'ai déclaré cet après-midi, je suis bien disposé à admettre ce qu'a dit mon honorable ami et je n'hésite pas à affirmer qu'il devrait y avoir une réorganisation et un remaniement de ces salaires dans une partie considérable